

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° I-CF202

présenté par

M. Castellani, Mme de Pélichy, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Castiglione, M. Molac et
M. Taupiac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.</p>
